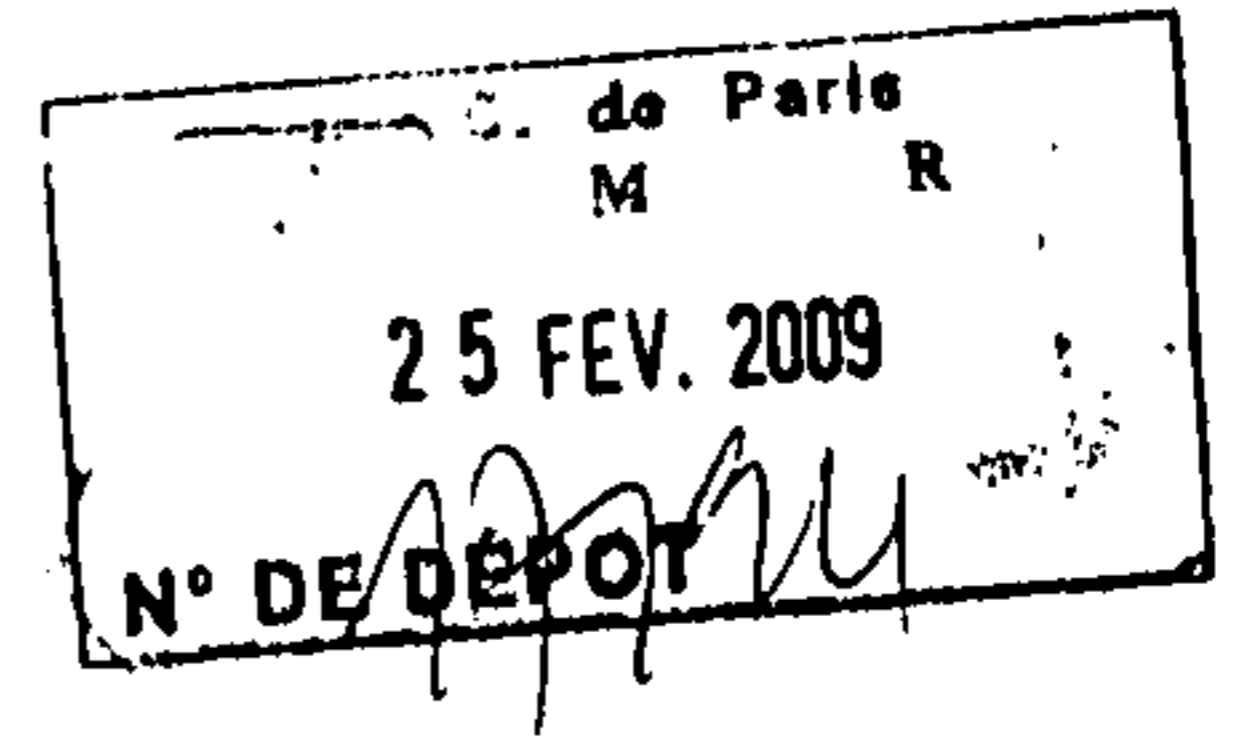


OS B 17380

LA COMPAGNIE  
**1818**  
— IMMOBILIER —



Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37 000 euros  
Siège social : 50, avenue Montaigne - 75008 Paris

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 20 OCTOBRE 2008**

Le soussigné, Monsieur Jean PIERSON, président du Directoire de LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS – Société anonyme à Conseil de Surveillance et à Directoire au capital de 48 345 863.72 Euros et dont le siège social est situé 50 avenue Montaigne, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de PARIS sous le numéro 306 063 355, agissant en qualité d'associé unique de LA COMPAGNIE 1818 – IMMOBILIER –.

A pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION : NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT**

L'associé unique nomme Monsieur Cyril CHAPELLE aux fonctions de président de la société pour une durée de trois exercices qui expirera à l'issue de l'acte de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en remplacement de Monsieur Michel ROUE, démissionnaire.

Monsieur Cyril CHAPELLE accepte ces fonctions de président, déclare n'en exercer aucune autre et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales.

**DEUXIEME DECISION : POUVOIRS POUR FORMALITES**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

Fait en trois exemplaires  
A Paris, le 20 octobre 2008

L'ASSOCIE UNIQUE  
LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS-  
Représentée par Monsieur Jean PIERSON,  
Président du directoire